

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 20 juillet 2015

Procès-verbal

Version intégrale



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

du Conseil Municipal de la Commune d'HYERES

12, Avenue Joseph Clotis
BP 709

83412 HYERES CEDEX

Tél : 04 94 00 78 78

Fax : 04 94 00 79 79

SEANCE DU LUNDI 20 JUILLET 2015

QUORUM N° 1 : DE LA DELIBERATION N° 1
A LA DELIBERATION N° 9

L'AN DEUX MILLE QUINZE, le VINGT JUILLET,

Le Conseil Municipal de la Commune d'HYERES s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de **M. Jean-Pierre GIRAN, Député-maire de la ville d'Hyères les Palmiers**

ETAIENT PRESENTS :

M. Jean-Pierre GIRAN, M. Francis ROUX, M. François CARRASSAN, Madame Véronique BERNARDINI, Madame Edwige MARINO, Madame Chantal PORTUESE, M. Michel DALMAS, Madame Josiane MAI, M. Elie DI RUSSO, Madame Edith AUDIBERT, Mme Lucette RITONDALE, Monsieur Jean-Louis OZENDA, Monsieur Robert DESERVETAZ, Monsieur Jean-Marc GELY, Mme Isabelle MONFORT, Monsieur Jean-Louis BANES, Mme Renée TORNATO, Mme Simone CHAMBOURLIER, Madame Nathalie PEBEREL, Mme Marie-Hélène PARENT, M. Laurent CUNEO, Madame Corinne LOISEAU, Madame Floriane MONTENAY, Monsieur Rémy THIEBAUD, Madame Julie LUCIANI, Monsieur Sébastien FRATELLIA-GUIOL, Madame Marguerite GALLART, Madame Claude DECUGIS, Monsieur William BROSSARD, Madame Karine TROPINI, Mme Danièle ANFONSI, Madame Chantal CICOLETTA, M. Patrice FALLOT, Madame Yvette CARASENA, Madame Marie-Laure COLLIN, Monsieur Patrick COLLET, Monsieur William SEEMULLER, Madame Brigitte DEL PERUGIA

ABSENTS :

Monsieur Jean DONZEL

EXCUSES ET ONT DONNE PROCURATION DE VOTER, conformément à la loi n°47.1744 du 6 Septembre 1947,

Monsieur Florent BACCI à Madame Julie LUCIANI, Monsieur François CORNILEAU à Mme Lucette RITONDALE, Monsieur Jacques POLITI à Madame Chantal CICOLETTA, Monsieur Yves KBAIER à Mme Danièle ANFONSI, M. Michel PELLEGRINO à M. Patrice FALLOT, Monsieur Eric FELTEN à Madame Karine TROPINI

CONSEILLERS EN EXERCICE : 45

DATE DE LA CONVOCATION : 10 Juillet 2015

Lecture a été donnée de ce qui suit :

M. SEEMULLER : Je vous remercie de cet hommage. Je voudrais également m'associer à vos félicitations, pour l'avoir vécu sur le terrain avec Jean-Louis VIALE, et vous dire, quelque part, la fierté d'être dans un pays comme la France. Je ne suis pas sûr qu'il y ait beaucoup de pays qui, dans les heures qui ont suivi cette menace sur ce réseau électrique, auraient pu mobiliser autant de moyens pour aussi peu de personnes. Il faut bien relativiser les choses : c'est un effort considérable de l'Etat, de la Ville, et d'ERDF, mis à disposition des îliens dans une situation extrêmement difficile parce que, même s'il y a peu d'habitants, il y a beaucoup de visiteurs.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Les habitants sont rares, mais ils sont particuliers.

M. SEEMULLER : En cette période du 14 juillet où les congélateurs sont pleins, il y avait un risque effectivement majeur pour ces petites entreprises de voir cette rupture électrique.

Merci aussi aux équipes de la police municipale ; nous pouvons saluer Monsieur WERBER pour sa proximité avec nous sur le terrain. Je profite de ce moment pour saluer aussi le travail que nous faisons avec le Parc national, Madame la Présidente du Parc national et ses équipes, à la fois sur le suivi de la mise en place de ces moteurs, mais aussi à travers Orange et la mise à disposition d'un réseau de relais hertziens sur l'île. C'est la conjonction des choses, mais nous apprécions en tout cas très fortement cette coordination Mairie/Parc national et opérateurs, qu'ils soient ERDF ou Orange, et c'est avec satisfaction, en tout cas pour les îliens, que nous voyons que le service public a très bien fonctionné.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : J'associerai, pour Orange, Madame BERNARDINI ; sur ces sujets-là, il est bien utile d'avoir quelqu'un qui est dans l'œil du cyclone. C'est aussi la démonstration qu'il n'y a pas de principauté à Hyères et que, quelles que soient les fractions, fussent-elles le territoire du parc, elles appartiennent en totalité à la ville d'Hyères.

En tout cas, merci beaucoup. Je n'aimerais pas être à la place du bateau qui a arraché les fils électriques parce qu'une plainte a été déposée dans la journée par ERDF ; la note risque d'être un peu particulière.

Mme DEL PERUGIA : Je voulais intervenir par rapport aux décisions prises par délégation, concernant la décision n° 226 : la mise en place des AVAP. J'ai eu le plaisir de constater que l'appel public avait été fait et que le marché avait été donné à un bureau d'études. Je voulais juste vous poser la question du calendrier que vous allez suivre maintenant. Pendant la conduite de l'étude, comment la commission locale qui a été constituée va-t-elle participer ?

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Je n'ai pas de réponse précise à vous donner. Le calendrier va être diffusé par Monsieur CARRASSAN dans les meilleurs délais, étant bien entendu que cela complète aussi le PLU et que c'est important.

M. SEEMULLER : Je vous remercie de cet hommage. Je voudrais également m'associer à vos félicitations, pour l'avoir vécu sur le terrain avec Jean-Louis HIARD, et vous dire, quelque part, la fierté d'être dans un pays comme la France. Je ne suis pas sûr qu'il y ait beaucoup de pays qui, dans les heures qui ont suivi cette menace sur ce réseau électrique, auraient pu mobiliser autant de moyens pour aussi peu de personnes. Il faut bien relativiser les choses : c'est un effort considérable de l'Etat, de la Ville, et d'ERDF, mis à disposition des îliens dans une situation extrêmement difficile parce que, même s'il y a peu d'habitants, il y a beaucoup de visiteurs.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Les habitants sont rares, mais ils sont particuliers.

M. SEEMULLER : En cette période du 14 juillet où les congélateurs sont pleins, il y avait un risque effectivement majeur pour ces petites entreprises de voir cette rupture électrique.

Merci aussi aux équipes de la police municipale ; nous pouvons saluer Monsieur WERBER pour sa proximité avec nous sur le terrain. Je profite de ce moment pour saluer aussi le travail que nous faisons avec le Parc national, Madame la Présidente du Parc national et ses équipes, à la fois sur le suivi de la mise en place de ces moteurs, mais aussi à travers Orange et la mise à disposition d'un réseau de relais hertziens sur l'île. C'est la conjonction des choses, mais nous apprécions en tout cas très fortement cette coordination Mairie/Parc national et opérateurs, qu'ils soient ERDF ou Orange, et c'est avec satisfaction, en tout cas pour les îliens, que nous voyons que le service public a très bien fonctionné.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : J'associerai, pour Orange, Madame BERNARDINI ; sur ces sujets-là, il est bien utile d'avoir quelqu'un qui est dans l'œil du cyclone. C'est aussi la démonstration qu'il n'y a pas de principauté à Hyères et que, quelles que soient les fractions, fussent-elles le territoire du parc, elles appartiennent en totalité à la ville d'Hyères.

En tout cas, merci beaucoup. Je n'aimerais pas être à la place du bateau qui a arraché les fils électriques parce qu'une plainte a été déposée dans la journée par ERDF ; la note risque d'être un peu particulière.

Mme DEL PERUGIA : Je voulais intervenir par rapport aux décisions prises par délégation, concernant la décision n° 226 : la mise en place des AVAP. J'ai eu le plaisir de constater que l'appel public avait été fait et que le marché avait été donné à un bureau d'études. Je voulais juste vous poser la question du calendrier que vous allez suivre maintenant. Pendant la conduite de l'étude, comment la commission locale qui a été constituée va-t-elle participer ?

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Je n'ai pas de réponse précise à vous donner. Le calendrier va être diffusé par Monsieur CARRASSAN dans les meilleurs délais, étant bien entendu que cela complète aussi le PLU et que c'est important.

**AFFAIRE N°1 - LOGEMENT - Concession d'Aménagement pour le
Renouvellement Urbain du Centre Ville 2012/2018 - Compte-rendu annuel à la
collectivité - année 2015**

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Il s'agit donc du compte rendu annuel de la collectivité pour la concession d'aménagement pour le renouvellement urbain du centre-ville avec VAD, Var Aménagement Développement. C'est important. Bien sûr, cette présentation est faite chaque année, mais avec un certain nombre de modifications importantes que j'ai souhaité porter à votre connaissance.

Cette concession a démarré en 2012 pour une durée de 6 ans. Chaque année, à cette période, VAD remet un CRAC, un Compte Rendu Annuel à la Collectivité qui présente le bilan de l'année écoulée et les perspectives. Cette année, il y a une réorientation très importante. En effet, j'ai souhaité que VAD, qui avait délégation pour tout ce qui concernait la vieille ville et le centre-ville, quelle que soit l'importance des travaux, recentre son activité sur ce qui était son cœur de métier, et notamment sur le centre ancien. Vous savez que nous avons confié ce projet de mise en oeuvre d'un circuit des arts et du patrimoine qui se traduira par l'ouverture de plus de 30 locaux pour les artisans d'art dès la fin 2016.

Cette orientation justifie un investissement de l'ordre de 3 M€ pour l'acquisition et les travaux. Mais, symétriquement, ont été repris en régie communale des aménagements urbains : dans le passé, l'avenue Clotis, la place Joffre ; et éventuellement demain, s'il n'y avait pas eu cette modification, les aménagements Clemenceau-Denis ou la montée de Saint-Paul pourraient relever de l'initiative directe de VAD. J'ai pensé que cela pouvait être fait plus directement en régie, compte tenu de la qualité de notre personnel, et du fait que parfois, dans ces circonstances, VAD - dont je ne nie pas les capacités - agit plus comme un intermédiaire que comme un concepteur d'opérations. VAD s'adresse à des bureaux d'études ou à des architectes qui font le travail. Nous avons capacité à nous adresser à des bureaux d'études et à des architectes, et à ne pas rémunérer le service dès lors qu'il est fait en régie, ce qui n'est pas le cas quand il est délégué.

Cette modification, cette réduction du périmètre se traduira par une diminution de 4,1 M€ hors taxes de travaux éventuels. De façon plus précise, les opérations maintenues dans la concession d'aménagement sont : l'animation de l'OPAH-RU, les subventions pour la réhabilitation privée, les opérations de restauration immobilière, la restructuration de l'îlot Franklin-Prieuré, la rue du Prieuré, et la place Joffre qui, elle, n'a pas été remise en cause puisque nous sommes dans la continuité d'une opération engagée, et je crois qu'il était de l'intérêt collectif qu'il en fût ainsi.

Les opérations retirées de la concession sont l'aménagement de la place Clemenceau puisque nous lancerons sous bref délai un appel à concurrence entre les maîtres d'œuvre potentiels, l'aménagement de la montée de Saint-Paul, et divers éléments de voirie dont nous voulons nous réserver le choix et l'opportunité, plutôt que de les voir inscrits immédiatement.

Les opérations nouvelles intégrées à la concession sont l'acquisition et la réhabilitation de locaux pour les artisans d'art, l'aménagement du circuit des arts rue Franklin, rue du Temple, rue Saint-Bernard dans sa partie basse, les places Saint-Paul et Ailhet, et la signalétique.

Ces modifications (maintiens, retraits, et nouveautés) font que le précédent montant de la participation de la Ville était de 15 998 318 €, et que le nouveau montant de la participation est de 13 610 500 €, soit une réduction de 2 387 818 €, c'est-à-dire une économie annuelle théorique, en matière d'investissement, de près de 400 000 €.

Voilà les modifications. Cela s'est fait en parfaite harmonie et en parfait accord avec VAD, dont je tiens à souligner ici, en la présence de son directeur, la qualité exceptionnelle de l'intervention sur la vieille ville et la rapidité qu'ils y mettent.

Comme je le leur ai indiqué, rien n'empêche, si cela paraît opportun, d'élargir ce périmètre pour une opération où il nous paraît que leurs compétences et leur disponibilité seraient utiles. Mais, prévoir jusqu'en 2018, sur tous les aspects des aménagements de la ville, en tous les cas du centre-ville et de la vieille ville, de devoir passer par VAD me paraissait peut-être un peu mécanique et limiter les champs d'opportunité.

Voilà comment a été corrigé et amendé le rapport dont vous avez disposition et que vous avez sûrement lu avec beaucoup d'intérêt.

M. SEEMULLER : Le sujet a déjà été examiné en Conseil et c'est effectivement le rapport annuel. Nous sommes au coeur d'un dispositif de réaménagement de la vieille ville, c'est-à-dire le coeur de la ville, ce qui forme l'identité hyéroise. Il est bien de recentrer l'activité de cette société d'économie mixte. Nous soulevons encore une fois l'écart qu'il peut y avoir entre les investissements qui sont faits et la réalité pour les Hyérois. Je rappelle que ce sont 1 000 immeubles à peu près, 3 200 logements ; la réalisation de 350 logements, cela signifie que l'on met sur le marché 50 logements.

Sur cet espace urbain, 10 % des logements sont vacants, soit 350 logements. Nous comprenons les raisons pour laquelle la dotation baisse, mais nous nous en inquiétons parce que ce sont 2,3 M€ qui ne viendront pas à un moment donné où nous pensons que les efforts doivent être recentrés sur la ville ; recentrés parce que c'est une demande très forte d'une population qui est à bout de vivre un quotidien très difficile. La mixité fonctionne mal, et nous attendons d'ailleurs avec impatience les comptes-rendus de la mission « Vivre ensemble » pour voir de quelle manière on pourrait se re-projeter dans un « vivre ensemble » sur cette vieille ville. Mais aujourd'hui, la nécessité de remettre à niveau l'habitat est une des priorités.

Je me fais l'écho du souci de proximité, nous attendions avec impatience l'arrivée des quatre agents dans ce local du Prieuré. Malheureusement, pour des raisons de qualité de l'habitat, cela n'a pas été possible. Or, la présence de ces policiers municipaux sur le terrain était plus que nécessaire.

D'ailleurs, il a été relevé plusieurs fois que, même si les caméras filment des attitudes qui sont contraires au bien vivre - et je pense en particulier à des véhicules qui bloquent ou à l'installation d'une piscine rue du Puits -, on a du mal à avoir une intervention qui puisse suivre avec efficacité et remettre de l'ordre dans un moment où la population, comme je le disais, est prête à prendre des mesures qui seraient radicales. Nous sommes dans des moments de vie en commun très difficiles.

J'attirerai donc l'attention : avec la continuité de la mise en œuvre de cette politique pour la rénovation du centre-ville doit aller aussi une politique de présence, pour mettre fin à des formes de trafic, à une forme de saleté et beaucoup de nuisances. C'est un moment important. Je rajouterai que la chaleur y ajoute, mais nous avons une remontée très forte de notre population, et l'attente de la mise en œuvre de ce que l'on appelle le Conseil citoyen qui doit se réunir pour clarifier les attentes des acteurs et leur permettre d'aller contre une situation du terrain qui est très tendue.

Il y a donc deux aspects dans mon intervention. Le premier : est-il possible de maintenir l'effort budgétaire pour accélérer la rénovation du centre-ville ? C'est notre image, c'est le cœur de notre histoire. Deuxième élément : il faut une présence plus importante, plus significative, et surtout plus de prévention et plus de continuité dans l'action de la police. Je m'adresse à notre collègue Monsieur GELY là-dessus : il y a une nécessité de verbaliser et de montrer l'exemple parce que nous sommes sur un terrain qui peut être dangereux. Je n'en dirai pas plus, vous êtes au courant de l'affaire, mais je me devais, au sein de ce Conseil, de me faire l'écho des habitants de ce quartier.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Merci pour votre intervention très sécuritaire et pour le soutien total que vous apportez à la politique municipale. Je tiens à vous rappeler que, dans ce que je viens d'indiquer, ce sont 3 M€ hors taxes de plus pour la vieille ville, puisque c'est la priorité affirmée. Je vous rappelle également que, au lieu et place de la vacuité, la mise en place d'une caméra de surveillance rue du Prieuré a fait du bien. Nous n'avions pas prévu, quand nous avons ouvert le point d'information municipal de police, que le plafond s'effondrerait ; ce sont des difficultés de la vieille ville, il sera réparé. Quant aux opérations de logement, l'animation de l'OPAH-RU qui bénéficiera de l'augmentation des subventions est là pour cela. Nous convergeons donc totalement, et cela sera sûrement souligné par les médias interposés.

Y a-t-il d'autres interventions ?

M. COLLET : Merci, Monsieur le Maire. Bien évidemment, on ne peut que comprendre ce qui vient d'être évoqué, sauf que mon collègue omet une chose - comme c'est malheureusement souvent le cas - : on parle de prévention, mais on oublie aussi de parler de répression. On sait bien ce qui se passe dans certains quartiers de notre ville. Nous avons voté de manière tout à fait favorable l'augmentation des caméras de vidéosurveillance, à l'unanimité. Pour autant, nous avons dit que cela ne pouvait pas se substituer à une présence physique de terrain. Aujourd'hui, nous sommes dedans ; nous sommes effectivement dans une carence, nous semble-t-il, de présence physique de terrain. Oui à la prévention, mais oui aussi à la répression. A un moment donné, c'est un binôme qui doit automatiquement fonctionner.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Absolument. Mais si vous alliez plus souvent dans la vieille ville, vous verriez qu'il n'y a aucune carence et qu'une priorité est également donnée. J'ajoute que la police municipale a fait enlever pour la piscine... Et je vais vous dire comment nous l'avons fait. Il est compliqué d'enlever une piscine où les gamins se baignent, même s'ils font du bruit, par les temps de canicule où nous nous trouvons, et nous avons une attention pour des personnes qui n'ont parfois pas les moyens de se déplacer.

Je pense que votre dimension de gauche, Monsieur SEEMULLER, doit être sensible à cet argument, même si la dimension de droite a prévalu dans votre intervention. Nous avons proposé aux gamins des places pour la piscine qu'ils se passent mutuellement de telle façon que 5 ou 10 puissent y aller, et qu'ils ne soient pas simplement à regarder de loin ce qui se passe. Cela s'est fait dans la plus grande simplicité, et je remercie infiniment les services de police municipaux d'être intervenus eu lieu et place d'autres services.

Mme ANFONSI : Puisque le sujet a été abordé par Monsieur SEEMULLER, quand aurons-nous le rapport de l'association Vivre ensemble ?

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Il sera remis en septembre. Ce rapport me sera remis, et il sera bien sûr diffusé. Je ne pense pas qu'il faille en attendre des miracles. Le principal résultat de ce Conseil « Vivre ensemble » est déjà d'avoir fait dialoguer, de façon régulière pendant des mois, des personnes entre lesquelles le dialogue n'était pas obligatoire et spontané. Je crois qu'ils pourront proposer un certain nombre de choses intéressantes, et nous verrons à l'intérieur comment nous pourrions puiser pour améliorer encore l'intendance d'une politique de la ville, et d'une politique d'intégration et de « vivre ensemble » qui me paraît véritablement bien partie dans cette commune.

D'ailleurs - je touche du bois -, il est vrai que l'on voit un apaisement dans certains quartiers, puisque la vieille ville est une chose et Val des Rougières en est une autre. Nous avons également vu une piscine au Val des Rougières ; nous avons agi dans les mêmes conditions pour essayer de toujours avancer.

M. SEEMULLER : Encore une fois, il y a une réalité de terrain. Sur l'affaire de la piscine, j'ai lu dans la presse qu'il existait encore des places dans les centres de loisirs ; vous avez dit que ce n'était pas vrai.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Je ne suis pas sûr ; une réponse à une question de Madame TROPINI sera apportée en fin de séance.

M. SEEMULLER : Encore une fois, je pense qu'il y a une nécessité absolue de regarder ce que sont ces enfants qui restent dans la ville et qui ne peuvent pas avoir accès à ces centres de loisirs, de quelle manière la ville peut avoir une action de prévention et d'accompagnement pour les sortir du contexte de la ville. Bien sûr, on peut dire « c'est formidable, il fait chaud, il faut une piscine, c'est sympa », mais vous comprenez bien que cela peut avoir des limites. Donc la vraie démarche - c'est cela une vraie démarche de gauche, si je peux me permettre -, sans donner de leçon à personne, en tout cas je le pense... oui, Monsieur le Maire, vous l'avait dit tout à l'heure.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Vous récupérez ; vous étiez tellement à droite tout à l'heure.

M. SEEMULLER : Dans cette affaire-là, je suis sur des faits, et nous les qualifierons. Mais sur cette démarche-là, puisque vous m'avez interpellé, je pense que ces enfants qui sont là ont absolument besoin de sortir de leur milieu. Vous dites : « sur ce rapport, on n'attend pas des miracles » ; nous n'attendons pas des miracles, nous attendons une capacité à mettre en œuvre une politique qui fasse que ces enfants sortent d'un milieu qui les conduit forcément à l'échec. C'est cela, l'objectif.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Pour compléter votre information, j'attire votre attention sur le fait qu'il y a tout l'été, sur la plage de l'Ayguade, un centre uniquement réservé aux enfants non privilégiés. Pendant toute l'année, avec les navettes municipales, nous avons pris les enfants dans les quartiers difficiles, notamment le Val des Rougières, pour les mener dans les clubs sportifs réputés comme le RCT. Vous l'avez entendu à l'instant, nous avons distribué des tickets d'entrée gratuits à la piscine. C'est une priorité. Bien sûr, vos paroles, je les partage ; les actes, nous les prenons en compte ; on peut toujours mieux faire, mais c'est la direction dans laquelle nous nous sommes engagés, non pas pour privilégier tel public par rapport à tel autre, mais pour faire en sorte que, comme nous le disons collectivement, quel que soit le quartier où l'on habite et le milieu dont on est issu, on ait à peu près les mêmes chances, les mêmes loisirs, et peut-être la même satisfaction dans une commune qui est d'abord une communauté.

Y a-t-il d'autres demandes de parole ?

Mme COLLIN : Je me doute que Monsieur SEEMULLER n'a pas besoin que je vole à son secours, donc là n'est pas le but. Mais les remarques sur les réflexions de gauche, sur les attitudes de droite, et pourquoi pas d'extrême droite...

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : C'est moi qui l'ai provoqué. Nous sommes tous schizophrènes ; heureusement d'ailleurs qu'il y a une partie gauche et une partie droite.

Mme COLLIN : Personnellement, cela m'indiffère. Je pense que c'était une remarque de bon sens, tout simplement. Ce qui m'intéresse, personnellement, c'est uniquement la recherche du bien commun ; la gauche, la droite, j'ignore tout cela quand il s'agit du bien des Hyérois.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Cette journée est une journée importante que ne manqueront pas de célébrer les médias : l'œcuménisme a régné et le militantisme est collectif, dans la même direction. Alléluia !

Y a-t-il d'autres observations sur ce CRAC ?

L'objet de la délibération est d'approuver le compte rendu qui a été présenté.

Qui est pour ? Pas d'abstention ? Je vous remercie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ (44 VOIX)

**AFFAIRE N°2 - LOGEMENT- Concession d'Aménagement pour le
Renouvellement Urbain du Centre Ville - Avenant N°1**

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Il s'agit de concrétiser ce qui vient d'être dit. Je pense que c'est le même vote, sauf erreur de ma part.

M. SEEMULLER : Qui va être chargé de l'aménagement de la place Clemenceau ?

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE.- Je vous le dirai quand l'appel à concurrence auprès de maîtres d'œuvre, sur un certain nombre de contraintes définies par la Municipalité, aura été opéré. Nous procédons comme VAD l'aurait fait.

M. SEEMULLER : Pouvons-nous faire une suggestion ? Je ne voudrais pas casser ce climat œcuménique, mais ce qui a été mis en œuvre à la place Noailles s'apparente beaucoup à ce que l'on appellerait un garage à bateaux.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Vous n'aimez pas les bateaux ?

M. SEEMULLER : J'adore les bateaux, mais pas en centre-ville. Je pense qu'il faut être vigilant sur le choix des sociétés qui sont chargées d'aménager la ville, notamment dans la fameuse continuité ; je m'adresse à vous-même et à Monsieur CARRASSAN. Je n'entrerai pas dans une polémique, mais je pense que le choix de la société en charge d'aménager la ville doit être vraiment l'objet d'une réflexion, il s'agit de bien peser l'histoire de cette ville, ce qu'elle représente...

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Je vous remercie de vos conseils, nous le ferons.

M. SEEMULLER : Et je pense à un deuxième aspect lié à cela : le fait que l'on ait fait un bâtiment avec des toits qui ne sont pas photovoltaïques et qui ne récupéreront pas l'énergie, en 2015, me paraît tout à fait surprenant.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Merci beaucoup. Nous nourrirons notre réflexion. Pour la halle en question, peut-être ne vous convient-elle pas, mais c'est votre problème. Moi, je suis très heureux d'avoir un endroit qui pourra bien entendu satisfaire les joueurs de boules qui sont quelques-uns dans la commune et qui l'apprécieront, et qui pourra accueillir, par exemple, un petit orchestre pour la Fête de la Musique, un marché paysan, ou des prestations des écoles. Et cela permettra, quand le soleil brille trop ou que la pluie tombe trop fort, de continuer à avoir une activité dans un endroit totalement désertifié où il n'y a finalement que des voitures et des personnes qui n'y font pas des visites spontanées. C'est un choix politique, je l'assume complètement. Elle me semble, au-delà des bateaux, assez bien intégrée parce qu'elle se noie un peu ; aucun arbre n'a été coupé. J'avoue que la couleur me pose problème. On me dit - puisque je m'y suis tout de suite intéressé - que c'est un bois naturel qui devrait évoluer. Je dis tout à fait que si, d'aventure, l'évolution était trop lente, il serait teinté de la couleur des arbres. C'est clair, et il n'y a pas de difficulté.

Ceci étant, ceux qui souhaitent, le 5 août, venir à l'inauguration qui sera précédée d'un concours de boules, avec quelques cracks que vous connaissez sûrement, sont les bienvenus pour ce concours des gentlemen, puisque c'est une pratique locale et provençale bien connue.

Pour le vote de la délibération n° 2, j'avais présumé, sans doute agressivement, que ce serait le même vote que la délibération n° 1, puisque c'est la traduction par avenant de cette dernière. S'il n'y a pas d'opposition, je considère le même vote.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ (44 VOIX)

AFFAIRE N°3 - DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES - Mise à jour des emplois fonctionnels

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Sans revenir sur des débats passionnants et qui amélioreront notre diffusion des statistiques en matière d'emploi, voilà une curiosité, ou des difficultés que nous connaissons quand on a une volonté trop précise pour le tableau des effectifs : à un moment donné, il vous manque le poste sur lequel il faut mettre quelqu'un.

En l'occurrence, la suppression d'un poste de DGA, lorsque Monsieur GONZALEZ est devenu DGS et je ne sais pas quelle autre évolution, nous a conduit à passer d'une situation où nous avons précédemment deux DGS (un DGST et un DGS) à une situation où il nous manquait une possibilité. Je demande aujourd'hui à ce qu'elle soit restaurée, et il s'agit donc de la création d'un poste de directeur général adjoint. Il y aurait donc trois postes de directeurs généraux adjoints, un poste de DGST et un poste de DGS occupé par Monsieur GONZALEZ. Si cette réunion n'avait pas eu lieu aujourd'hui, qu'elle ait lieu en septembre, nous perdions deux mois pour pourvoir le poste. Je souhaitais donc qu'elle ait lieu aujourd'hui pour des raisons d'efficacité administrative.

Mme ANFONSI : Est-ce que ce sont des promotions internes ou des recrutements ?

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Le poste de DGA pourvu sera par promotion interne, le poste de DGST le sera par promotion externe.

L'une des difficultés que nous avons éprouvée est que, quand tout à un coût, quand en même temps nous réduisons la voilure de VAD - comme je l'ai dit, nous allons prendre en régie de gros aménagements -, quand pour des mesures d'économie de fonctionnement nous mettons en régie ce qui était en services extérieurs dans le cadre des services techniques, beaucoup de marchés ont été supprimés pour les mettre en régie. La charge s'est accrue, et il nous est apparu nécessaire de distinguer ce qui étaient les grands projets comme Clemenceau, le hameau des Pesquiers, la route de bord de mer, tout l'OGS, etc., du fonctionnement, non pas quotidien, mais des services techniques tels que la propreté, la voirie, le bâtiment, etc. Je crois que c'était trop, et cela devenait impossible pour Monsieur GONZALEZ ; il me l'a signalé. Il y a donc cette possibilité. Nous n'avons pas remplacé le poste de directeur général des services, c'est de la promotion interne ; là, je crois que nous avons besoin de recruter.

M. SEEMULLER : Nous n'avons pas pu en parler en commission parce que je n'étais pas là. Dans le document du budget primitif, sur les emplois permanents à temps complet, dans les emplois fonctionnels de cette catégorie-là, j'ai 5 emplois fonctionnels. Pouvez-vous m'expliquer pourquoi il y a nécessité de passer par cette délibération ?

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Parce que, à un moment donné, un poste de DGA a été supprimé.

M. SEEMULLER : Moi, j'en ai 3.

En fait, le tableau a été modifié, et il n'y en a plus que 2 ; est-ce bien cela ?

Nous repassons donc à 3.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Oui, nous revenons au statut antérieur.

S'il n'y a pas d'autre observation, je vous demande votre approbation.

Pas d'opposition ? Pas d'abstention ? Je vous remercie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ (44 VOIX)

AFFAIRE N°4 - DIRECTION des RESSOURCES HUMAINES - Convention de groupement de commandes pour des prestations de formations bureautiques e-learning et présentielles - Autorisation de signature

M. DI RUSSO : *(Lecture de la délibération)*

La convention est jointe.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Juste une remarque générale : il ne faudrait pas que TPM ne servent qu'à cela, mais déjà si TPM servait à regrouper et à faire jouer les économies d'échelle sur des sujets comme celui-ci, ce serait au bénéfice de toutes les communes.

Sauf observation, je sou mets à votre vote.

Qui est pour ? Je vous remercie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ (44 VOIX)

AFFAIRE N°5 - GESTION FONCIERE ET DOMANIALE - BAIL EMPHYTEOTIQUE - LA CAPTE - Aliénation du bien situé 2 Rue des Marchands - Cadasté section EV n° 0001 formant le lot n° 62 bis au profit de L'immobilière Groupe Casino

M. OZENDA : *(Lecture de la délibération)*

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Y a-t-il des observations ?

Mme DEL PERUGIA : Monsieur le Maire, je ne vois pas trop où est l'intérêt de la commune de vendre ce bien au groupe Casino dont le bail emphytéotique s'arrête en 2020, soit dans 5 ans, c'est-à-dire bientôt. La Ville va perdre la main sur ce local et sa destination qui est aujourd'hui un commerce de proximité indispensable à la vie de la Capte. Vous allez me répondre, peut-être, que la vocation de Casino est de développer des commerces, et qu'il n'y a aucune raison pour que, demain, le groupe se défasse de cette supérette qui serait, me dit-on en commission, la plus rentable de France. Donc, me direz-vous, il n'y a aucune raison pour que, demain, le groupe se défasse de cette supérette. Sans doute est-ce vrai sur le court terme, et même à moyen terme. Nous avons toutes les raisons d'espérer que ce magasin perdurera dans les prochaines années à venir ; mais sur le long terme, nous n'en savons rien. Nous ne savons pas quel est l'avenir du groupe Casino, ni celui de sa politique commerciale. La logique de la grande distribution n'est pas celle du service public, et nous en avons tous les jours la preuve. Les difficultés des éleveurs aujourd'hui, rapportés par les médias, nous rappellent que les équilibres sont fragiles dans une société libérale entre producteurs, distributeurs et consommateurs. De même, la situation des gérants mandataires du groupe Casino n'a pas non plus la réputation d'être facile.

Tout cela pour dire que la commune se défait aujourd'hui d'un bien, alors qu'elle pourrait le garder dans son giron afin de s'assurer de la pérennité de la destination de ce local, et ce dans des conditions financières défavorables pour la commune. 963 € le mètre carré quand la moyenne du prix de l'immobilier à Hyères est de plus de 3 000 € ; le groupe Casino fait donc une excellente affaire.

Pour moi, nous avons ici un exemple du dévoiement possible de la délibération qui a été prise en juin 2014 et qui concernait les modalités de vente aux emphytéotes. Dans l'esprit, il s'agissait de permettre aux emphytéotes d'acheter, à des conditions convenables, l'habitation dont ils avaient l'usage depuis des décennies ; nous étions dans la prise en compte d'un problème humain. J'aurais compris que nous vendions le local aux gérants qui auraient voulu s'assurer ainsi de la pérennité de leur activité. Mais ce n'est pas le cas, ils ne sont pas les emphytéotes, c'est le groupe Casino. Nous ne pouvons donc vendre aujourd'hui qu'au groupe Casino, et nous faisons profiter un grand distributeur des mesures que nous avons prises pour accompagner un problème humain.

J'ai pris acte de la déclaration de Monsieur CARRASSAN, en commission, indiquant que l'objectif de la commune était de se débarrasser de tous les biens concernés par des baux emphytéotiques. Je regrette qu'il n'y ait pas davantage de discernement. Cette logique de vendre les biens communaux - que nous constatons à chaque Conseil municipal - va à l'encontre de l'intérêt public. Et pour moi, elle devient particulièrement choquante quand elle se fait au bénéfice d'un grand groupe qui aurait les moyens d'acheter au prix réel du marché.

Je rappellerai le débat, que nous avons eu ici lors de la délibération du 6 juin 2014, au cours duquel, Monsieur le Maire, vous avez précisé deux choses. Comme je vous demandais de noter dans la délibération que la commune se réserve le droit de ne pas vendre pour un motif d'intérêt général, vous avez répondu, je cite : « il n'y a jamais eu, dans la délibération, que la commune doit vendre si quelqu'un veut acheter ; ce n'est pas mécanique, ce n'est pas automatique » ; et vous confirmez plus loin « il n'y a pas obligation pour la commune d'obtempérer ». Nous sommes donc bien d'accord, la commune n'a pas d'obligation à vendre un bien à l'emphytéote, elle choisit de vendre ou pas.

Deuxième chose, la délibération votée en juin 2014 apportait une modification sur laquelle vous avez attiré notre attention : l'emphytéote, en fin de bail, pouvait louer normalement le bien au prix du marché. Donc, dans 5 ans, en 2020, le groupe Casino pourrait louer ce local, avec un bail commercial par exemple, les murs appartenant à la Mairie, le local étant affecté administrativement à l'exercice d'une activité commerciale ou artisanale. Ainsi, la Ville garderait la main sur ce local afin de s'assurer de la pérennité de sa destination. Ce n'est pas le choix que vous faites aujourd'hui, je le regrette. Je voterai contre cette délibération.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Merci beaucoup. Y a-t-il d'autres observations ? Je soumetts donc la délibération à votre vote.

ADOPTÉE PAR 43 VOIX

1 CONTRE : Mme DEL PERUGIA.

AFFAIRE N°6 - GESTION FONCIERE ET DOMANIALE - BAIL EMPHYTEOTIQUE - LA CAPTE - Aliénation du bien situé 77 Avenue de l'Arrogante – Cadastré section EV n° 0275 formant le lot n° 353 au profit de l'indivision GUERRA

M. OZENDA : *(Lecture de la délibération)*

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Cette parcelle fait 400 mètres carrés, soit près du double de la précédente, sur une commune de 13 248 hectares. Je sou mets cette délibération à votre approbation.

Qui est pour ? Je vous en remercie

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ (44 VOIX)

AFFAIRE N°7 - GESTION FONCIERE ET DOMANIALE - 4205 Route de Giens - Vente de la parcelle EX 33 à la société HORSTEL LE MAS

M. OZENDA.- *(Lecture de la délibération)*

Nous allons faire une présentation avec quelques images.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : C'est une parcelle sur laquelle vous voyez qu'il y a une entrée très longiligne à partir de la route arborée. Bien entendu, la contrainte qui a été donnée est de ne pas toucher aux arbres. C'est sous forme de petits cabanons que nous avons souhaité que l'insertion se fasse.

Cela me paraît de très grande qualité et intéressant. C'est pratiquement réservé ou spécialisé pour les windsurfers, kitesurfers, etc. ; ce sont des gens très impliqués dans le milieu et qui fonctionnent dans ce circuit-là. C'est une dimension économique intéressante de la commune, mais la volonté a été l'insertion paysagère, étant bien entendu que, au niveau du permis de construire, si tel n'était pas le cas et que des velléités autres soient présentées, il ne serait pas accordé. Mais là, c'est une exigence que nous avons eue.

Aujourd'hui, c'est un endroit assez merveilleux qui ne reçoit que les balisages de la commune dans un embrouillamini indescriptible. Comme nous devons construire un hangar, au service technique, pour stocker l'ensemble des éléments qui étaient par exemple à la Villette, qui va être récupéré par Weldom, j'ai trouvé que c'était une valorisation d'un lieu très intéressant, respectant l'environnement et valorisant notre politique touristique.

Il me paraît intéressant que la localisation même des bâtiments en bois se situe de façon analogue.

Y a-t-il des questions sur ce sujet ?

Mme DEL PERUGIA : Vous nous avez un peu éclairés en nous montrant ces quelques photos. Jeudi soir, je vous avais envoyé un mail vous demandant le projet ; vous ne m'avez pas répondu, mais vous me répondez ici puisque vous nous montrez des photos.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Nous ne sommes pas à deux jours près.

Mme DEL PERUGIA : Il n'y a pas de souci, merci pour la réponse.

Décidément, les hôtels lodges haut de gamme ont la cote en ce moment, et tout particulièrement sur la presqu'île de Giens, prônant la vente de notre patrimoine à longueur de délibération. Il fut un temps pas si loin où vous-même fustigiez cette politique contraire aux intérêts de la Ville. Aujourd'hui, vous êtes au pouvoir, vous poursuivez la même politique : les cessions vont bon train, qu'elles soient importantes ou plus modestes comme celle-ci.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Puis-je vous interrompre quelques secondes ? Comparez-vous la vente au domaine privé d'une partie de tout le parking Denis d'une part, de la place Joffre d'autre part, le bail emphytéotique prévu au hameau des Pesquiers - donc, pas de vente - et la vente d'une parcelle comme celle-ci ? Vous comparez les deux ?

Mme DEL PERUGIA : Non.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Vous me dites qu'il y a continuité.

Mme DEL PERUGIA : Oui. Lors du Conseil municipal précédent, vous avez voté la vente du bâtiment de l'ex-CFA à Giens. Aujourd'hui, c'est plus modeste, je le reconnais, mais c'est toujours une vente. Sans doute éprouvez-vous le besoin de dégager des marges de manœuvre dans un environnement financier de plus en plus contraignant.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : En l'occurrence, pas du tout.

Mme DEL PERUGIA : Mais les comptes 2014 nous ont montré que, avec un excédent de fonctionnement de 2 M€, la Ville n'était pas aux abois.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Vous ne comprenez rien à rien puisqu'il s'agit d'investissement, et non de fonctionnement. Mais continuez, Madame.

Mme DEL PERUGIA : Pour justifier cette vente, vous nous dites qu'il s'agit de répondre à la demande d'une clientèle pratiquant les sports nautiques. Nous serions curieux de voir les mails, les courriers, ou les statistiques des appels téléphoniques en la matière. Mais plus sérieusement, nous sommes dans l'attente de la mise en œuvre de la fiche action N°16 de l'OGS, avec un diagnostic des activités nautiques et des problématiques d'accueil, d'équipement, de stationnement, de conflits d'usage. Bref, c'est un travail qui n'a pas encore abouti, pour ce que nous en savons. Vous mettez donc la charrue avant les bœufs.

Ensuite, sans doute pour nous séduire, vous parlez d'un projet d'une grande qualité architecturale.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Pour séduire le Conseil municipal.

Mme DEL PERUGIA : Le projet est donc là. Selon moi, sur cette parcelle que vous voulez vendre, il y a tout lieu de craindre que les arbres disparaissent. Sur ces photos-là, ce ne sont pas les bons arbres ; ces arbres-là n'existent pas.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Vous dites n'importe quoi.

Mme DEL PERUGIA : Les grands arbres comme ceux-là, non. C'est un petit-bois de chênes, principalement, dont les branches basses ne peuvent laisser la place à la moindre construction.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Ils seront conservés.

Mme DEL PERUGIA : Les branches sont basses. La hauteur des bâtiments dépasse le faite des arbres.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Ils seront alors conservés.

Mme DEL PERUGIA : Je veux vous croire.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : C'est bien. Savez-vous ce que vous ferez ? Quand il y aura le permis, vous irez là-bas, vous ferez les pas, et vous compterez les arbres.

Mme DEL PERUGIA : Je vais vous dire ce qui me gêne. Vos services ont voulu me rassurer en me disant que la presqu'île était classée et qu'il n'était donc pas possible de couper les arbres. Mais c'est oublier - comment peut-on l'oublier ? - que les parties urbanisées de la presqu'île ont été exclues du site classé lors du décret de 2005. Donc la Capte, la Bergerie, toute la partie urbanisée de Giens est exclue de la protection offerte par le décret du site classé. Cette parcelle se trouve en zone UG qui est une zone tout à fait ordinaire ; il n'y a aucune contrainte urbanistique particulière, le propriétaire fera ce qu'il voudra. La protection paysagère, grâce à quoi ?

M. OZENDA : C'est en protection paysagère, ce n'est pas un boisé classé.

Mme DEL PERUGIA : Je vous le répète, nous sommes ici dans un secteur hors site classé de la presqu'île de Giens.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Tout à fait. Et alors ? Administrativement, vous avez raison.

Mme DEL PERUGIA : Donc tout est à craindre.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Madame, pourquoi toujours vivre dans la crainte et non dans l'espoir ?

Mme DEL PERUGIA : Une fois que les arbres seront coupés, tous les recours possibles et imaginables ne changeront rien au fait que les arbres seront coupés.

J'avoue que je suis un peu en colère parce que le processus de l'OGS a débuté, et vous faites comme si cela n'existait pas. Vous poursuivez une politique d'urbanisation de la presqu'île sans cohérence et, peut-être, sans respect pour l'environnement.

Ensuite, je trouve que cet espace est bradé au bénéfice du privé, parce que ce lieu particulier pourrait bénéficier à une politique sociale. Tout à l'heure, nous avons évoqué la possibilité de permettre à nos adolescents, à nos enfants, de profiter de lieux proches de la mer ; sans dénaturer ce lieu, il pourrait servir de base de loisirs à notre jeunesse, ou bien faites-en une auberge de jeunesse sous la forme d'un camping. Nous n'avons aucune structure sur Hyères pour accueillir les jeunes. Ou bien confiez ce terrain à une association, ils sauront y amener les adolescents des quartiers pour pratiquer la planche à voile.

Arrêtez de croire qu'il n'y a pas de salut hormis le développement d'un tourisme de luxe qui n'est, pour moi, que fantasme. A Hyères, notre atout est l'environnement, et nous devons le préserver par une gestion exemplaire. Détruire un coin à Giens pour y construire un hôtel, c'est participer au bétonnage de notre magnifique littoral ; nous n'en voulons pas.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Véritablement, Madame DEL PERUGIA, extra Conseil municipal, de façon très intime, estimez-vous que, dans la commune d'Hyères, le potentiel d'accueil touristique hôtelier est suffisant ?

Mme DEL PERUGIA : Oui.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Il est suffisant ? La différence entre vous et moi, c'est que je le trouve très insuffisant. Lorsque l'on peut, à la marge notamment, sans abîmer l'environnement et peut-être aussi en l'entretenant, avoir des opérations positives, il convient de les mener.

M. DI RUSSO : En tant qu'adjoint aux Espaces verts, Madame, je me permets de rappeler que près de 80 % de notre commune est protégée en espaces naturels et agricoles, et que la politique d'excellence qui est conduite par les Espaces verts concerne la protection des arbres. En effet, dans les espaces protégés, l'autorisation d'abattage doit être demandée au service qui, après expertise, donne ou pas l'autorisation. Et si l'arbre doit être abattu, il est demandé qu'il soit remplacé, sur place ou éventuellement ailleurs. Ceci est valable pour les privés comme pour la commune ; par exemple, quand nous sommes obligés d'abattre un platane, il sera remplacé. A ce sujet, les arbres ne sont abattus qu'après expertise par un spécialiste agréé qui les déclare dangereux.

En conséquence, comme il a été dit dans le cadre du permis de construire de l'hôtel, toutes les mesures seront prises pour le remplacement des arbres qui seront peut-être obligés d'être abattus pour la réalisation de ce projet. Je pense que c'est quelque chose d'important et de fort ; ce n'est pas dans toutes les communes qu'une politique volontariste est menée en faveur de l'environnement. Je vous rappelle que la pinède de la Capte est en pleine dégradation, elle est en voie de disparition, et que nous avons entrepris des travaux importants de régénérescence de la pinède avec plantation de pins et de plantes endémiques qui font office de coupe-vent. Ces travaux, qui reçoivent un accueil très positif de la part des habitants de la Capte et du CIL, nous ont valu les félicitations du Jury national 4 fleurs qui est venu récemment nous évaluer. Bien sûr, ces travaux vont se poursuivre.

Alors vous constaterez, Madame DEL PERRUGIA, qu'il est difficile de faire mieux et que tous ici, tous les conseillers municipaux, ont le souci de la préservation de notre environnement, comme vous. Vous l'avez dit, c'est notre première richesse, mais je crois qu'ils convient d'être réaliste, et que tout extrémisme est contreproductif.

Mme DEL PERUGIA : Je remarque quand même que le discours évolue : de « nous ne couperons pas les arbres », on passe à « nous remplacerons les arbres qui pourraient être coupés ».

Je répète que cet espace n'est pas protégé, les arbres pourront donc être coupés sans demande d'autorisation. Le petit bois du voisin est un bois classé ; étonnamment, sur cette parcelle, il n'a pas été classé par une bizarrerie administrative. Peut-être que la commune - pas sous votre mandat, Monsieur le Maire - pensait déjà se défaire de ce bois et ne l'avait pas classé. Je le répète, il n'est pas dans un espace protégé, donc tout est à craindre. Vous parliez du remplacement des arbres ; nous l'espérons.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Je vais être clair : aucun arbre ne sera coupé.

Mme DEL PERUGIA : Ce n'est pas possible.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Je vous dis que, pour moi, la contrainte est qu'aucun arbre ne soit coupé. J'ai vu le terrain et le projet, il rentre sans couper d'arbres. Une fois que j'ai dit cela, Madame, sauf si vous méconnaissiez totalement les problèmes des forêts, ce que je ne crois pas, vous savez que quand vous voulez conserver une pinède, il faut couper les arbres, et que trop d'arbres tuent la forêt. Le savez-vous ?

Mme DEL PERUGIA : On n'est pas dans une pinède, on est dans une chênaie.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : La chênaie n'est pas concernée par les lieux d'habitation. Ceci étant, il y aura le permis de construire ; cela donnera libre cours à l'exercice de vos points de vue, que je respecte. Mais vous ne pouvez pas parler au futur ; il n'y aura pas d'arbres coupés, et je peux vous dire que l'implantation se fera de façon adaptée. Si tel n'était pas le cas, la contrainte que j'ai posée ne serait pas respectée. Pour le reste, essayez de militer de temps en temps avec la majorité du Conseil municipal - même pas la majorité municipale - pour que notre commune qui est championne du monde de l'hôtellerie de plein air, des espaces naturels classés, des espaces agricoles, et - nous nous en réjouissons - du patrimoine protégé puisse, de temps en temps, quand il y a une ouverture possible, permettre une avancée dans une politique touristique et sportive.

Tout à l'heure, Monsieur SEEMULLER parlait de panneaux photovoltaïques ; c'est bien, mais on peut aussi revenir à la bougie.

Quelqu'un d'autre veut-il intervenir ?

Oui, on peut revenir à la bougie. Quand on nie toute avancée, on peut revenir à la bougie. Mais je le respecte, c'est aussi un monde agréable.

M. SEEMULLER : Monsieur GIRAN, sur la forme, je pense que l'intervention de ma collègue est tout à fait respectable.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Je la respecte, mais vous me permettrez de dire que je ne la partage pas.

M. SEEMULLER : Nous l'avons compris. Mais il faut arrêter de porter l'opprobre parce que l'on n'a pas la même approche.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Monsieur SEEMULLER, vous n'êtes ici ni le juge de paix, ni le conseiller spécial, ni le gardien de l'éthique. Simplement, vous exprimez un point de vue, je le respecte, mais j'ai le droit de dire....

M. SEEMULLER : Vous parlez de la bougie ; quel est le rapport ?

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Oui, j'en parle parce que je considère que cette vision idéologique de l'aménagement qui tire sur tout ce qui peut bouger pour aller vers le sens d'un tourisme adapté, durable, maîtrisé, et d'une promotion de la commune, cette vision des choses qui a été déclinée à plusieurs reprises me paraît rétrograde, et j'ai le droit de le dire politiquement. Elle est respectable, mais je ne la partage pas.

Pendant toute l'intervention de Madame DEL PERUGIA, on condamnait le fait que j'allais couper les arbres, que je méprisais la presqu'île de Giens, et que je portais atteinte aux personnes dans le site. Il me semble que ce n'est pas convenable non plus.

Je dis mon point de vue politique. Simplement, il y a là deux visions de la gestion municipales qui sont contradictoires dans la façon dont elles ont été exprimées. Que le CFA, qui a été une école de la Chambre des métiers pendant des années, soit vendu comme il était avant mon arrivée, sans qu'un agglomération ne soit créé, c'est une hérésie. Je rappelle que j'avais proposé au Parc national de Port Cros qu'il le prenne en charge, et contrairement à ce qu'a dit Madame MONFORT, ce n'est pas parce que c'était trop cher puisque c'est un bail emphytéotique à loyer quasi gratuit. Après, je ne sais plus faire. Il y a donc deux conceptions que je respecte, mais qui sont opposées ; c'est la démocratie.

M. FALLOT : Au nom du groupe, je dis « bravo » : il faut aller en avant sur ce type de projet qui correspond parfaitement à ce dont nous avons besoin.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : nous allons donc délibérer.

Qui est pour cette vente de parcelle ? Qui s'abstient ? Qui est contre ? Je vous remercie.

ADOPTÉE PAR 42 VOIX

2 CONTRE : Mme DEL PERUGIA – M. SEEMULLER.

**AFFAIRE N°8 - GESTION FONCIERE ET DOMANIALE - Lieudit Le POUSSET -
Marais du Pousset - Vente de terrain au Conservatoire du Littoral**

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Là, peut-être allons-nous avoir la même vision des choses. Il me paraît important de mettre à l'abri, à travers le Conservatoire du Littoral, une zone où aucun projet ne doit être réalisé et où, par convention, la capacité d'entretien peut être améliorée.

M. OZENDA : *(Lecture de la délibération)*

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : C'est la suite de décisions qui avaient été annoncées en accord avec le Conservatoire.

Pas d'opposition ? Pas d'abstention ? Je vous remercie de votre approbation.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ (44 VOIX)

**AFFAIRE N°9 - ETUDES et GRANDS TRAVAUX - Terrains multisports de type
"City Stade" - Demande de subvention au Conseil Régional**

M. OZENDA : *(Lecture de la délibération)*

Mme COLLIN : Sur cette demande de subvention, je voudrais vous faire remarquer votre constance dans vos préférences. Des terrains pour le Val des Rougières et les Maurels ? Bon.

Lors du dernier Conseil municipal, je vous parlais du problème du gymnase du Golf Hôtel qui a des structures très vieillissantes, et qui prend l'eau tout autant que le lycée qui le jouxte. Vous m'avez tout de suite fait comprendre qu'il n'y avait pas de projet sur ce gymnase, sachant que c'est la Région qui paie pour le lycée, alors que pour le gymnase, c'est la Ville.

Pourtant, vous avez trouvé de quoi construire ces City Stades pour le Val des Rougières et les Maurels, alors même que le contrat de ville, et la Ville entre autres, prévoit déjà moult subventions qui auraient permis cette réalisation.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Nous vous avons entendue. Je ne sais pas s'il y a une question ; en tout cas, il y a un point de vue exprimé.

Mme COLLIN : C'est une remarque.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Je vous confirme que cette volonté d'implanter des City Stades sera poursuivie dans d'autres quartiers, parce que c'est une façon de maîtriser les évolutions en lieu et place d'un *no man's land* un peu désordonné. Cela permet aussi de qualifier, dans certains quartiers, la dimension ludique pour les jeunes. Il est vrai que, demain, cela pourrait être institué à Beauvallon, ou pourquoi pas au centre-ville. C'est toujours mieux que de voir un ballon taper dans des vitres ; soit on interdit aux enfants de jouer, soit on essaie de les organiser. Dans les lieux où il n'y a pas grand-chose, cela fera au moins quelque chose. Tout à l'heure, nous communions dans le « vivre ensemble », et cela en fait partie. J'espère que la communion durera.

M. OZENDA : Ce n'est pas vraiment aux Maurels, c'est à Beauvallon.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Voilà une précision qui doit vous rassurer. C'est à la Bayorre ; c'est encore mieux. Pour l'instant, il n'y a pas de place à Godillot ; il y a un délaissé municipal.

Les subventions sont importantes, et il y a aussi un sponsoring éventuellement attendu par l'intermédiaire des fournisseurs. Cela me paraît convenable.

Pour ma part, je suis partagé, mais il y a beaucoup d'insistance dans mon environnement. Au niveau du jardin Denis, à côté des jeux d'enfants que nous avons faits et qui ne sont pas des jeux pour adolescents, mais où, pour ceux qui traversent la place Clemenceau, il y a toujours des gamins qui jouent au foot - et on ne va pas confisquer les ballons et interdire ce sport -, ne serait-il pas opportun de mettre un City Stade au fond du jardin Denis, après les jeux d'enfants, pour que cette classe d'âge puisse aussi avoir un lieu d'évolution ? Cela ne m'a pas totalement séduit au plan esthétique, mais au plan fonctionnel, je suis sûr que ce ne serait pas mal.

Vous voyez comme c'est compliqué.

M. SEEMULLER : C'est très compliqué, et vous allez mélanger deux populations très différentes, les adolescents et les enfants.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Justement, ils seront à l'intérieur du City Stade.

Le problème qui se pose aujourd'hui, c'est qu'il ne faut pas que ces populations se mélangent à l'intérieur des jeux d'enfants.

M. SEEMULLER : Je suis d'accord. Le Conseil s'ouvre très largement à ce débat. Sur le jardin Denis, je trouve que c'est une vraie réussite : on a les enfants et les mères, et l'école juste à côté ; on a un vrai climat en harmonie. Le City Stade est une logique particulière qui amène des affrontements entre les sportifs, un bruit qui ne va pas en harmonie avec celui des enfants.

Soyez vigilants à ce choix. Il y a certainement nécessité de le mettre quelque part, mais je ne le mettrais pas là.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Je suis très hésitant, mais il est vrai que, pour la traverser souvent, quand je vois 30 ou 40 gamins jouer sur la place Clemenceau, je me pose la question. Demain, quand nous l'aurons refaite, il n'est pas sûr, surtout s'il y a quelques infrastructures latérales, qu'il soit utile qu'ils en fassent des buts.

En tous les cas, nous n'en sommes pas là. Je voulais simplement dire que choisir, c'est renoncer.

Sur ce sujet du City Stade, je soumetts au vote.

Qui est pour ? Je vous remercie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ (44 VOIX)

M. SEEMULLER : Juste une information : où en sommes-nous sur les Jeux olympiques ? Pouvez-vous nous donner des informations ?

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Les quatre inspecteurs de la mission olympique sont venus visiter les sites, il y a une dizaine de jours. Ils n'avaient pas à être convaincus sur la qualité du site nautique dont ils estiment, sans nous le dire, que c'est le meilleur. Ils ont été totalement bluffés par le village olympique à BTP qui est absolument exceptionnel, avec tout ce que l'on peut imaginer dans l'idéal pour un site olympique. Ils ont été séduits également par l'hippodrome comme lieu de festivités. Ils ont demandé des informations complémentaires sur la plage de l'Ayguade ; nous les avons apportées. La préoccupation était de savoir si l'on pouvait mettre des tribunes de 5 000 places. Je leur ai dit que nous en mettions ailleurs au moment du festival d'Hyères, et que cela ne posait pas de problème. Nous avons apporté tout un ensemble de réponses complémentaires.

C'est parfois un peu surprenant. Vous connaissez pourtant ma patience, voire à temporairement la perdre, quand, au bout de huit heures de parcours sous le soleil, vous essayez de dire que l'on peut aller à pied de chaque site olympique à un autre ; en vélo, il y a une voie sur les Pesquiers. Pour l'accès du spectateur à la gare, nous avons imaginé de ne passer que par Decugis, que nous dévierions la route des Marais pour aller du village olympique au port, que nous dévierions pour l'essentiel la route de l'aéroport à l'Ayguade. Il est difficile de faire mieux : on met 3 minutes à pied, en vélo, en voiture ou en navette pour ce faire. Et à un moment donné, à 17 h, en voie d'épuisement, on me dit : « d'accord, mais pour revenir de façon piétonne, comment vont-ils faire pour traverser au carrefour avec les voitures ? »

Première réponse - je l'ai pris au second degré -, j'ai dit que, comme il y a des embouteillages monstrueux, les voitures sont arrêtées, et que cela ne pose donc aucun problème. À la fin, je leur ai dit : « nous avons le meilleur site de voile, le plus beau Live site, un village olympique exceptionnel, la plage de l'Ayguade est sans égale; maintenant, vous prenez ou pas ». À un moment donné, on ne peut pas aller plus loin que le point ultime où l'on va.

Nous avons fait une réponse très circonstanciée sur tout. Ils ont été bien sûr très frappés par l'introduction, avec l'autorisation que j'ai obtenue de RFF de refaire marcher le petit train, au moins pendant la période des Jeux, de la gare à l'Ayguade. Cela a beau être un investissement important, cela signifie quelque chose : on doit arriver à la gare d'Hyères et aller directement sur le site olympique sans prendre aucun véhicule. Il y a tout un ensemble de choses.

Les rapports définitifs doivent être faits vers le 25 août, et la décision sera prise entre le 20 septembre et début octobre. Aujourd'hui, la seule chose que je veux dire très fort, et que je souhaite vraiment voir reproduite dans les médias, c'est que seuls comptent les critères objectifs.

M. SEEMULLER : Cela signifie-t-il que ce sera le contraire ?

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Non. J'espère et je souhaite que seuls comptent les critères objectifs. Il y a d'autres communes plus puissantes que nous - je pense à La Rochelle, au Havre, à Marseille - qui ont peut-être d'autres arguments aussi. Mais nous sommes vraiment très confiants, et on nous le confirme, sur les critères objectifs. La subjectivité est partout, et elle est parfois respectable. Mais, il faut que ce soit un site pour les sportifs et pour les Jeux olympiques.

J'ai beaucoup insisté en votre nom, et je crois que vous partagez tous cette idée, sur le fait qu'il est beaucoup plus utile pour Paris d'avoir un site sur la Méditerranée qu'au Havre parce que, en face du Havre, il n'y a pas grand-chose. La candidature d'Hyères ou de Marseille est quand même un signal aux pays européens du sud et de l'autre côté de la Méditerranée. Or, quand il faudra choisir Paris, les Présidents des CIO d'Afrique, du Maghreb ou d'ailleurs pourront être sensibles à ce qu'une épreuve au moins des Jeux se déroule dans *mare nostrum*. Au Havre, je ne pense pas qu'ils soient séduits. C'est donc un argument politique fort. Et puis je me suis permis d'insister - mais cela ne sera pas repris - sur le fait que, quelles que soient les sensibilités, la stabilité politique de la Ville d'Hyères est assurée par des républicains, quels qu'ils soient. Que peut-il se passer à Hyères ?

C'est très important. Pourquoi ? Nous sommes dans une situation un peu ambiguë. Les villes peuvent faire toute la surenchère qu'elles veulent, mais il y a des alternances, des élections, et l'autonomie de gestion des collectivités locales fait que telle ville dont une majorité arrivant ne souhaiterait pas les Jeux olympiques peut créer une difficulté.

Nous sommes donc dans le trio de tête, et il faut espérer faire un effort dans la ligne droite. J'ajoute que tous ceux qui peuvent, de près ou de loin, avoir une amitié objective qui puisse permettre de défendre encore mieux le dossier hyérois sont les bienvenus.

M. SEEMULLER : Monsieur le Maire, j'ai bien entendu votre message. Vous avez dit quelque chose de très important, et je ne voudrais pas faire pression sur les médias, mais vous avez parlé d'un petit train qui partirait de la gare et qui pourrait aller jusqu'à la plage. Devons-nous attendre 2024 ? C'est un vrai sujet, vous le savez mieux que moi. Pourrions-nous en savoir un peu plus ?

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Pour l'instant, j'ai l'autorisation de mise en service au moment des Jeux par le directeur de RFF. Si nous pouvions améliorer la durée et l'anticiper, ce serait une bonne chose.

Puisque vous me parlez de cela, je vais vous parler d'autre chose. Je vais rester dans le brouillard parce que j'ai écrit à Monsieur le Préfet aujourd'hui, il serait donc incorrect d'en parler. Aujourd'hui, le comportement de l'Etat, de l'établissement public SNCF et RFF, sur le problème du passage à niveau fait plus que m'interroger sur le respect et le dialogue qui doit inspirer les relations entre l'Etat et les collectivités.

Je n'en dis pas plus, mais si nous nous permettions, à l'envers, la même indifférence par rapport aux conséquences d'initiatives locales sur je ne sais quel environnement, nous serions cloués au pilori. Là : Alléluia ! Les chiens aboient, la caravane passe ; mais les chiens continueront à aboyer en septembre, parce que c'est vraiment plus que compliqué.

J'attire également l'attention de chacun : jamais personne n'a imaginé, dans les rangs de RFF ou de la Région notamment, qu'il puisse y avoir un passage dénivelé à la gare. J'attire simplement votre attention ; cela m'est apparu très clairement dans la réflexion que j'ai menée ces jours-ci. Un passage dénivelé représente, dicit les spécialités de RFF, 5 ou 6 ans de travaux avec les études. Vous imaginez que l'on ait différé de 6 ans le cadencement des trains ? Bien entendu, c'était inacceptable pour RFF et pour la Région. C'était donc totalement artificiel que de l'avoir imaginé, ou même qu'ils en aient éventuellement un jour parlé. Cela aurait pu être réalisé il y a 5 ou 6 ans, mais les études d'impact qui ont été réalisées n'intégraient pas cette possibilité.

On a pu y croire, mais aujourd'hui, pour moi, c'est limpide. Imaginez que nous ayons, aujourd'hui, les moyens de faire le passage souterrain ; vous avez bien compris que ce n'est plus possible : cela signifie que 50 trains seraient retardés pendant 2, 3 ou 4 ans à partir de novembre, ce qui a un coût absolument invraisemblable, et qu'il faudrait faire le passage souterrain sous les quais refaits à neuf par la Région et RFF. Et vous savez que, même dans les rêves les plus fous, jamais il n'aurait été possible, toute sirène hurlante, de pouvoir être prêt à faire un passage souterrain maintenant.

Je crois que, à force de rendre les choses impossibles, on les rend inéluctables, et je ne suis pas sûr que l'on traite correctement les citoyens de cette façon-là.

J'attendais que Monsieur le Préfet ait lu ce long courrier qui résume un an de relations, avec des réunions sous la présidence du Préfet CAYREL, plébiscitant certains projets aujourd'hui anéantis. C'est difficile, et je pense que RFF est peut-être plus puissant que l'Etat.

Je ferai une conférence de presse en septembre sur le sujet, mais je trouve qu'il serait discourtois d'en dire davantage, le courrier n'étant pas parvenu au préfet. Je vous en ai parlé parce que j'ai considéré que c'était une réunion de travail. J'ai évoqué le sujet, il est complexe, mais cela n'ira pas au-delà parce qu'il y a une chronologie de courtoisie dont je ne veux pas me dispenser.

Le dernier point porte sur la question orale de Madame TROPINI sur les centres aérés. J'ai demandé à Madame MARINO de vous apporter des éléments de réponse.

Mme MARINO : Madame TROPINI, vous nous interrogez sur le nombre de places qui restaient ouvertes dans les centres de vacances, ce que nous appelons des centres de loisirs, et sur le fait que, les années précédentes, il y avait des listes d'attente. Nous sommes allés regarder les dossiers ; c'était un peu surprenant, ce n'était pas du tout l'idée que nous nous en faisons.

Aujourd'hui, au niveau des centres qui sont ouverts, nous avons St Exupéry maternelle et primaire, Costebelle, Matisse, Paule Humbert, Gensollen, Giens, et Jardin des Mers. Le nombre de centres aérés ouverts sur la commune en 2015 est identique à celui de 2014 ; le nombre de places ouvertes aux enfants est également identique pour les familles.

Nous avons une seule modification : les Salins sont fermés pour cause de travaux, ils ont été transférés à l'Ayguade en 2015, et l'ouverture a été étendue au mois d'août, ce qui n'était pas le cas l'année précédente.

Les centres ont reçu en moyenne 535 enfants par semaine au mois de juillet 2014. Le nombre est à peu près identique en 2015.

La moyenne du mois d'août en 2014 était de 375 enfants par semaine ; aujourd'hui, nous sommes à 386 pour 2015, ce qui peut s'expliquer par l'ouverture supplémentaire de Gensollen à l'Ayguade.

Nous avons effectivement moins d'enfants en liste d'attente, mais c'est peut-être aussi parce que nous avons organisé un peu différemment, de manière à ce que les familles soient moins en attente de places. On vérifie plus attentivement que les enfants soient présents et, éventuellement, on retire les enfants inscrits qui ne viennent pas pour en inscrire d'autres. Cette nouvelle organisation est peut-être un peu meilleure.

Il n'y a pas vraiment eu d'appel dans la presse ; simplement, nous avons informé les familles que, si elles le souhaitaient, il y avait quelques places encore disponibles sur l'Ayguade en demi-journée. Cela peut intéresser les familles de ne mettre les enfants qu'une demi-journée.

En conclusion, il n'y a pas vraiment de baisse de fréquentation sur les centres. Les enfants et les familles ont pu être inscrits sans difficulté sur ces vacances d'été.

Mme TROPINI : Il me semble qu'il y avait des places disponibles dans tous les centres de loisirs : Jardin de Mers, Multisports,...

Mme MARINO : Non, c'était plus sur les demi-journées de l'Ayguade.

Mme TROPINI : Mes enfants fréquentent ces endroits depuis quelques années, et c'est la première fois qu'il reste des places. Encore pour la semaine prochaine, j'ai pu inscrire mes enfants ; jamais cela ne s'était présenté.

Si je peux faire tout de même une remarque, c'est qu'il y a une augmentation des prix de 6 %. Et si je prends un exemple que je connais, Multisports, il a été retiré une activité très prisée par les enfants qui est l'accrobranche. Cela peut éventuellement expliquer aussi la baisse des inscriptions.

On a augmenté en prix et baissé en gamme ; je trouve cela un peu regrettable.

Mme MARINO : Comme je vous l'ai expliqué à l'instant, il n'y a pas vraiment de baisse de fréquentation. Au niveau des activités, on ne constate pas de baisse de fréquentation au regard des chiffres. Quelques places ouvertes en demi-journée, c'est simplement une nouvelle organisation, ou peut-être des familles que ne souhaitent pas inscrire leurs enfants plus que cela. Nous avons le même nombre de places que l'année passée, voire un peu plus.

Mme TROPINI : Je suis surprise parce qu'il y a encore des places libres - j'ai encore appelé ce matin -, alors que les autres années, c'était impossible.

Je ne comprends pas ce que vous me dites parce que j'ai eu l'écho inverse. Aujourd'hui, on peut encore inscrire nos enfants pour la semaine prochaine.

Mme MARINO : Pour juillet, c'est complet.

Mme TROPINI : Multisports est encore ouvert, ainsi que Jardin des Mers.

Vendredi dernier, la directrice du Jardin des Mers appelait encore les enfants pour la semaine prochaine.

Mme MARINO : Pour le mois d'août ; juillet, c'est complet.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : S'il y a des places, tant mieux.

Mme MARINO : J'ai appelé vendredi pour savoir ce qu'il en était du nombre de places ouvertes : en juillet, c'est complet ; il reste des places au mois d'août. Peut-être avez-vous mal compris.

Mme TROPINI : Au sujet de l'accrobranche, pouvez-vous me répondre ?

Mme MARINO : Non.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Nous compléterons l'information.

Mme TROPINI : Nous n'avons pas les mêmes informations.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : A priori, les informations de la commune ne sont pas obligatoirement mauvaises, autrement c'est à douter des services ; nous reviendrons vers eux. Peut-être vos services secrets sont-ils mieux informés que les services municipaux.

Mme TROPINI : J'ai simplement téléphoné, Monsieur le Maire.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Peut-être que les réponses au téléphone sont différentes de celles qu'ils nous font. Nous allons approfondir et nous vous le dirons. Il n'y a rien à cacher. D'ailleurs, s'il y a des places libres, on ne peut que s'en réjouir.

Vous irez avec Madame MARINO ; ainsi, il n'y aura pas de problème.

Merci beaucoup.

La séance est levée à 15 h 56.

